



SELARL CHRISTINAZ & PESSEY-MAGNIFIQUE
Avocats au barreau de BONNEVILLE
172 place de l'Hôtel de Ville – 74130 BONNEVILLE
Tél. : 04.50.03.49.85 / Fax. 04 50.25.60.91

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR SUITE DE SURENCHERE

EN UN SEUL LOT

D'UN CORPS DE FERME
Sis sur la commune DE SAINT JEAN DE THOLOME
(Haute-Savoie - 74250)

SUR LA MISE A PRIX DE : 220 000 €
Outre frais, clauses et conditions du cahier

L'ADJUDICATION SUR SURENCHERE EST FIXEE
AU JEUDI 07 FEVRIER 2019 à 14 H 00

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de
BONNEVILLE, Palais de justice, 18 quai du Parquet
74130 BONNEVILLE, ou en tout autre lieu qui pourra lui être substitué.

A la requête de la SELARL MJ ALPES, domiciliée 20 boulevard du Lycée,
BP 90, 74000 ANNECY, agissant en qualité de mandataire liquidateur, ayant
été désigné en cette qualité par un jugement rendu par le Tribunal de Grande
Instance de BONNEVILLE le 25 Novembre 2015.

Laquelle a pour Avocat la SELARL CHRISTINAZ & PESSEY-MAGNIFIQUE,
représentée par Maître Jean-François PESSEY-MAGNIFIQUE, Avocat au barreau
de BONNEVILLE (74130), y demeurant 172 place de l'Hôtel de Ville.

DESIGNATION :

**SUR LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE THOLOME (Haute-Savoie -
74250),**

Le Lot unique :

- **Ensemble immobilier** sis à SAINT JEAN DE THOLOME (74250), Lieudit Les
Bauffonds, cadastré section B N° 2661, 3255, 3256, 3351, 3352, 3354, 3356,
3358, 479, 481, 482, 483, 484, 499, 503 pour une surface totale de 24 a 99 ca.

La propriété est un corps de ferme dont les rénovations ont été stoppées. Elle
est actuellement divisée en trois. Chacune des divisions contient une ou plusieurs
salles de bain et sanitaires, une cuisine (en travaux pour un des espaces) et un
espace salle à manger/salon. La propriété compte trois caves. D'autres aména-
gements sont en place. Surface au sol totale de 547.36 m².

A la date du PV de description, lesdits biens ne faisaient l'objet d'aucune
occupation.

Biens immobiliers plus amplement décrits dans un procès-verbal de descrip-
tion dressé par la SELARL Patrick FOURNIER, Huissiers de justice à LA ROCHE
SUR FORON (74), en date du 22/11/2017, lequel a été complété par un additif
en date du 31/08/2018, le tout étant annexé au cahier des conditions de la vente.

Les enchères ne seront reçues que par le Ministère d'un Avocat postulant près
le Tribunal de Grande Instance de BONNEVILLE, conformément aux dispositions
de l'article R322-40 du Code des procédures civiles d'exécution, les frais étant
supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. Toute personne
désirant enchérir devra remettre à son Avocat et contre récépissé une caution
bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre du séquestre ou
du consignataire désigné dans le cahier des conditions de vente représentant
10 % du montant de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse
être inférieur à 3000 €. Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait
pas déclarée adjudicataire.

**Pour tous renseignements et consultation du cahier des conditions de
vente,** s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du T.G.I de BONNEVILLE,
Palais de justice, (RG. 18/01011), au Cabinet de la SELARL CHRISTINAZ &
PESSEY-MAGNIFIQUE - Tél. : 04.50.03.49.85.

ECO 74 9870 28/12/18